CHOISY-le-ROI

Centre Communal d'Action Social

2026/16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 18 MAI 2026

L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai à 19 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Monsieur Tonino PANETTA, Président.

ETAIENT PRÉSENTS : Madame Stéphanie CHENU – Madame Rachel COHEN – Monsieur Julien BOURVEN – Madame Nathalie LAZIC – Madame Zahia TAZAMOUCHT – Monsieur Mourad SAOUD – Monsieur Serge LECLERC – Monsieur Salem BELHOUAS – Madame Eva LOWINSKI

ETAIENT EXCUSÉS : Madame Catherine DESPRES – Madame Marie AUDOIN

ETAIT REPRÉSENTÉE : Madame Bénédicte HACHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOGNE Mathieu

Membres composant le Conseil : 13 **en exercice : 13**

Présents : 10 ***Représentée : 1*** ***Excusés : 2*** ***Absent : 0***

ONT VOTE : Pour : 11 **Contre : 0** **Abstention : 0**

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, Monsieur Tonino PANETTA élu Maire de la Ville de Choisy-le-Roi par délibération n° 26.032 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 est, de droit Président du CCAS de Choisy-le-Roi.

Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le nombre d'administrateurs a été fixé à 12 par délibération n° 26.038b du conseil municipal en date du 7 avril 2026 :

- 6 membres élus
- 6 membres nommés

Par délibération n° 26.038b en date du 7 avril 2026, le Conseil Municipal a élu les membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Conformément l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, un appel à candidature pour les associations agissant sur le territoire communal, par voie d'affichage, par voie postale et par mail auprès de 30 associations, dont l'Union départementale des associations familiales (UDAF), œuvrant auprès des personnes retraitées, de personnes âgées, de personnes handicapées, dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, a été publié et envoyé en date du 16 avril 2026.

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260518-DELIB202616-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026

7 candidatures ont été proposées à Monsieur Le Maire.

Par arrêté n° 2026/32 en date du 6 mai 2026, le Maire a nommé les membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Il est rappelé que :
- Le mandat des administrateurs est fixé pour la durée du mandat du conseil municipal.
- Parmi les membres nommés par le Maire, figurent :
 - Un représentant de l'association Assistance Support et Action Sociale à la Population œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
 - Un représentant de l'association Sociale de Réinsertion par le Logement œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
 - Un représentant désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (Udaf),
 - Un représentant de l'association Les Petits Frères des Pauvres œuvrant auprès des retraités et des personnes âgées du département,
 - Un représentant de l'association Amicial œuvrant pour les personnes handicapées du département.
 - Un représentant de l'associations Grain de Sel œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, notamment dans le domaine de l'aide alimentaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 123-6 du,

Vu la délibération n° 26.032 du Conseil Municipal, en date du 28 mars 2026 élisant le Maire,

Vu la délibération n° 26.038b du Conseil Municipal, en date du 7 avril 2026 élisant les membres du Conseil d'Administration,

Vu l'appel à candidature adressé aux associations par Monsieur le maire en date du 16 avril 2026,

Vu l'arrêté du Maire n° 2026/32, en date du 6 mai 2026 nommant les membres du Conseil d'administration,

Considérant l'obligation réglementaire d'installer le Conseil d'Administration du CCAS à la suite des élections municipales du 15 et 22 mars dernier,

DELIBERE

Article 1er - Ont été élus par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 avril 2026, pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS :
- Madame Stéphanie CHENU
- Madame Rachel COHEN
- Monsieur Julien BOURVEN
- Madame Nathalie LAZIC
- Madame Bénédicte HACHE
- Madame Zahia TAZAMOUCHT

Article 2 - Ont été nommés par arrêté du Maire pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :
- Monsieur Mourad SAOUD, représentant l'association Assistance Support et Action Sociale à la Population œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion ;
- Monsieur Serge LECLERC, représentant l'association Sociale de réinsertion par le Logement œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion ;
- Madame Catherine DESPRES, représentant l'association Grain de Sel œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, notamment dans le domaine de l'aide alimentaire ;
- Monsieur Salem BELHOUAS, représentant l'Union Départementale des Associations familiales ;

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260518-DELIB202616-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026

- Madame Marie AUDOIN, représentant l'association Amicial œuvrant pour les personnes en situation de handicap ;
- Madame Eva LOWINSKI, représentant l'association des Petites Frères des Pauvres œuvrant pour les retraités et les personnes âgées.

Article 3 – Le Conseil d'Administration du CCAS est constitué des membres listés ci-dessus.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 18 mai 2026

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Président du CCAS

VILLE DE CHOISY-LE-ROI
Centre Communal d'Action Sociale
(Val-de-Marne)

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260518-DELIB202616-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026